Image not found or type unknown

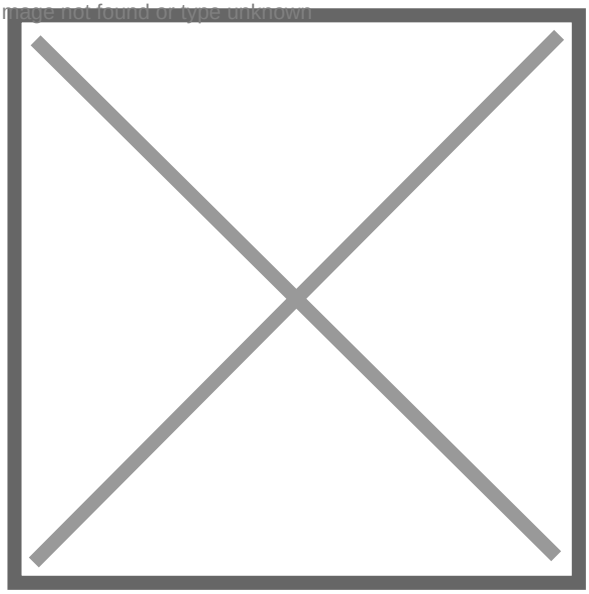

Contrat duree Indéterminée période dessai

Par **Kevin62300**, le **27/11/2020** à **14:28**

Bonjour à tous ,

J'ai plusieurs question par rapport à ma situation.

J'ai démarrer un CDI le 23 novembre et plusieurs question m'interpelle.

Nous sommes sur des horaires de roulement (une équipe de 07h a 14h00 et une autre de 14h à 20h15)

On a le droit à 15 minute de pause pour 06h de travail les pauses sont payés soit disant en plus, es ce légale ?

Les amplitudes horaires ne sont pas indiquées dans le contrat de travail es ce légal ?

Les horaires ne sont pas affiché dans l'entreprise et de plus on ma dis mes horaires de vive voix mais aucun documents le stipulant, es ce légal ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **27/11/2020** à **14:48**

[quote]

On a le droit à 15 minute de pause pour 06h de travail les pauses sont payés soit disant en plus, es ce légale ?

[/quote]
Bonjour,

La loi (code du travail) prévoit un minimum de pause de 20mn après 6h de travail, la convention collective pouvant être plus généreuse...

Par **Kevin62300**, le **27/11/2020** à **14:55**

Merci c'est bien ce qui me sembler, même en pause rénumerées en plus ?

Et concernant les autres questions sur les amplitudes horaires pas indiqué dans le contrat ?
Et j'ai pas mes planning en écrit mais de vive voix dites hier
Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés